

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE756

présenté par
M. Benoit et M. Reynier

ARTICLE 12 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions prévues par l'article 12 bis B sont déjà satisfaites par la rédaction de l'article L.123-1-5 issue de la loi ALUR.